

Présentation de la facture électronique



analyse, comptabilité et conseil en gestion

Une facture électronique, c'est quoi ?

Ce que ce n'est pas

- Une facture PDF envoyée par email
- Une facture scannée

Ce que c'est

- Une facture créée, transmise, reçue et archivée sous format électronique
- L'intégralité du process doit être électronique

Une facture électronique, c'est quoi ?

Une facture électronique est avant tout un document numérique, conçu pour être traité électroniquement tout au long de son cycle de vie.

Document numérique
structuré

Elle remplace la facture papier traditionnelle, offrant une solution plus moderne et efficace pour la gestion des transactions commerciales.

Remplacement des
factures papier

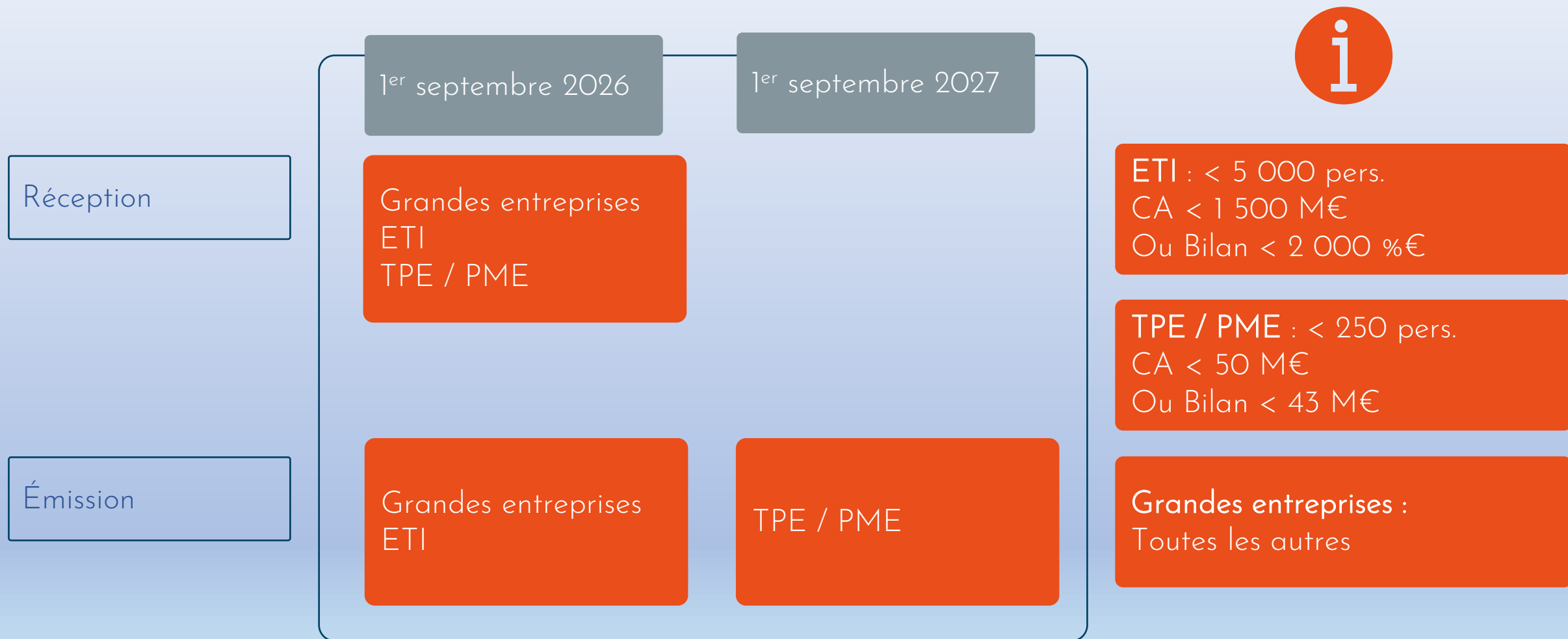
Elle contient toutes les informations légales obligatoires, telles que le numéro SIREN, numéro de TVA intracommunautaire, code service (si requis par le client) ou encore référence du bon de commande (si applicable).

Mentions obligatoires

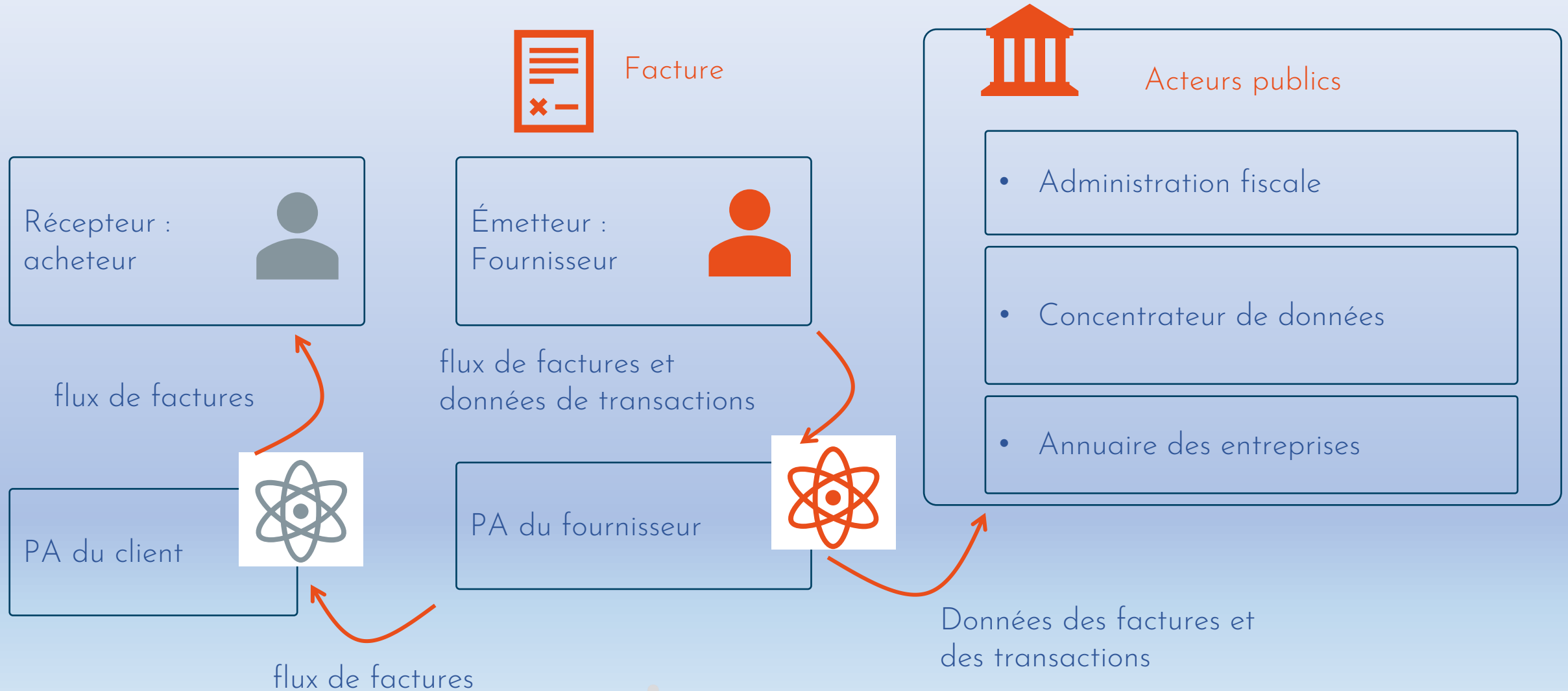
Elle doit respecter des formats spécifiques et contenir un socle minimum de données structurées pour être conforme aux exigences légales et fiscales

Format standardisé

L'agenda de la réforme



L'écosystème de la réforme



Qui est concerné ?

Soumis

Assujettis à la TVA établis en France

Non
redevables



Micro-entreprises

Redevables



- Micro-entreprises
- Professions libérales
- Professions médicales
- SCI, SCP
- Artisans
- Associations à but non lucratif
- ...



Non soumis en émission
soumis en réception

Secret
défense

- Santé,
- Enseignement,
- Immobilier,
- Associations,
- Banques,
- Assurances

Non Soumis

Non assujettis à la TVA en
France



Particuliers
(B2C)



Associations à but non lucratif



Entreprises non établies en France
(B2B international)

TROIS PRINCIPAUX CAS

Fournisseur assujetti à la TVA & établis en France



Client assujetti à la TVA
et établis en France

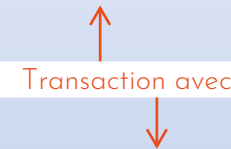
Facturation électronique
(e-invoicing)



Client non assujetti à la TVA
en France

Facture libre mais Transmission
des données à l'administration
fiscale (e-reporting)

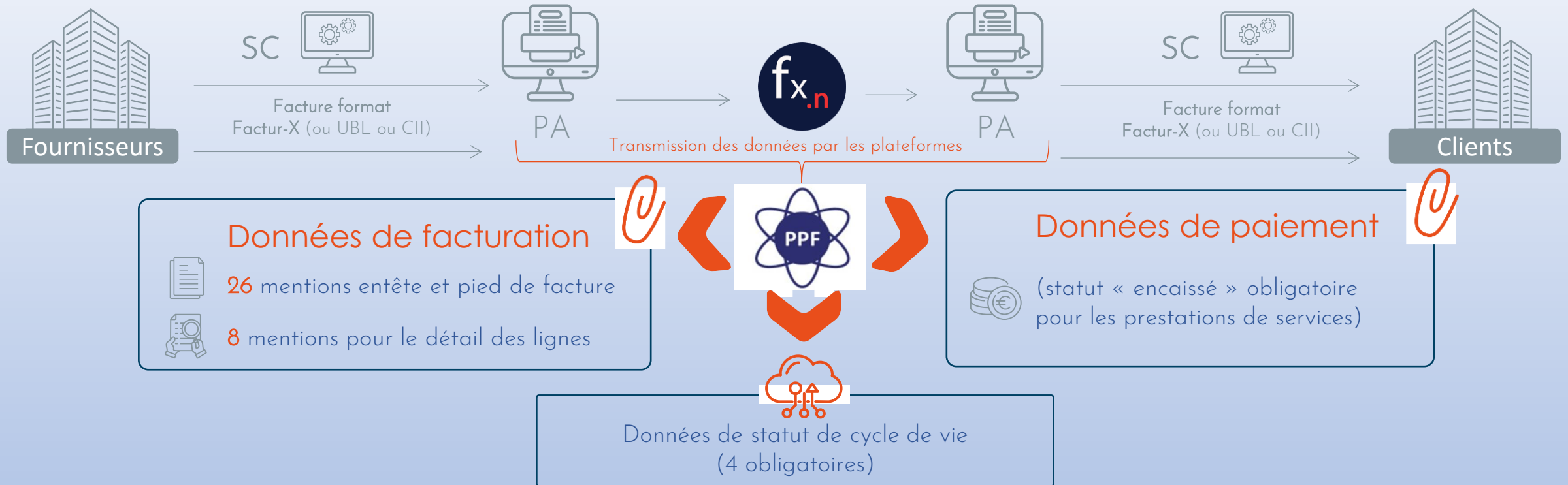
Fournisseurs exonérés de TVA



Client assujetti ou non à la TVA

Dispense de facturation
& d'e-reporting

E-invoicing



Obligations

- ✓ Création des factures au format numérique avec une SC (Solution Compatible)
- ✓ Emission et réception des factures via une PA (Plateforme Agréée)
- ✓ Suivi et mise à jour des statuts des factures et des encaissements via une PA
- ✓ Envoyer données de facturation / statut de cycle de vie / données de paiement à l'Etat via le PPF (Portail Public de Facturation)

Exemple : boulangerie

E-invoicing

Entreprise française
BtoB

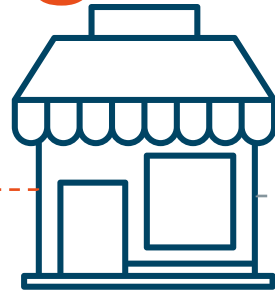


Restaurateur

Entreprise établie en
France assujettie à la
TVA



PA restaurateur



Vente baguettes

BtoB

Vente baguettes

BtoC

SC
boulangier



PA
Boulangerie



E-reporting

Clients particuliers
BtoC



Particulier (BtoC)

Données de facturation

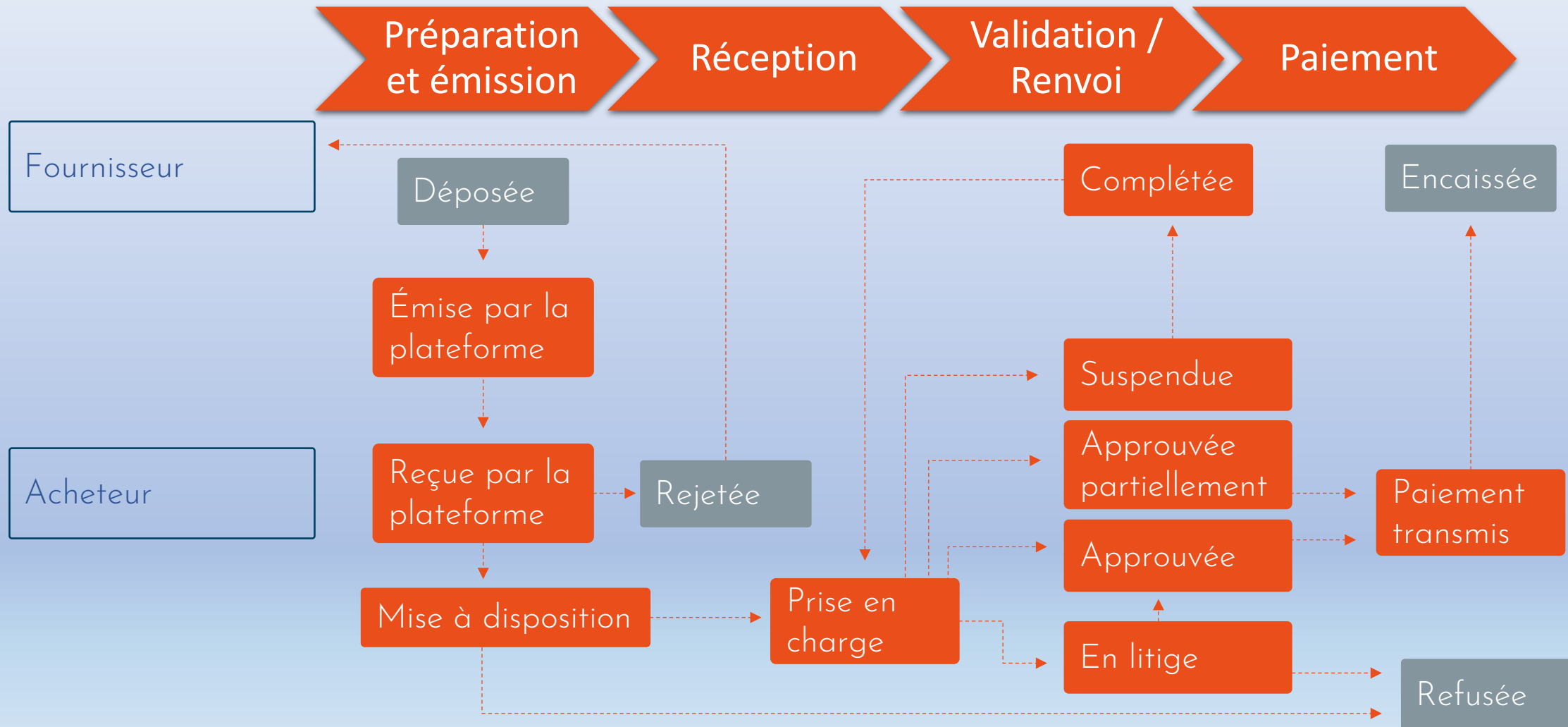


Données de cycle de vie

Données de
transactions

Données de transaction

E-invoicing : cycle de vie et statuts des factures



E-REPORTING : Parcours

Entreprise assujettie à la TVA

Facture normée



Facturation client



Données de transaction & paiement



PA



PPF



DGFIP

Transmission libre des factures



Particuliers
(B2C)



Associations à but non lucratif



Entreprises non établies en France
(B2B international)

Obligations

- Format libre des factures et tickets
- Pas d'évoicing via PA
- E-reporting obligatoire via PA → PPF

E-REPORTING : Periodicité

Données de transactions

Réel normal mensuel

3 fois par mois

Le 10 du mois, pour les opérations réalisées entre le 1er et le 10 du mois, le 20 du mois pour les opérations réalisées entre le 11 et le 20 du mois et le dernier jour du mois pour les opérations réalisées après le 21 du mois.

Réel normal trimestriel

1 fois par mois

pour le 10 du mois suivant la période. (par exemple : les données de paiement du mois d'octobre devront être transmises pour le 10 novembre)

Simplifié

1 fois par mois

Au plus tard entre le 25 et le 30 du mois suivant.

Franchise en base ou Forfaitaire Agricole

1 fois tous les 2 mois

entre le 25 et le 30 suivant les 2 mois faisant l'objet de la transmission.

Données de paiements

Réel normal mensuel

1 fois par mois

Pour le 10 du mois suivant (par exemple : les données de paiement du mois d'octobre devront être transmises pour le 10 novembre)

Réel normal trimestriel

1 fois par mois

Pour le 10 du mois suivant (par exemple : les données de paiement du mois d'octobre devront être transmises pour le 10 novembre)

Simplifié

1 fois par mois

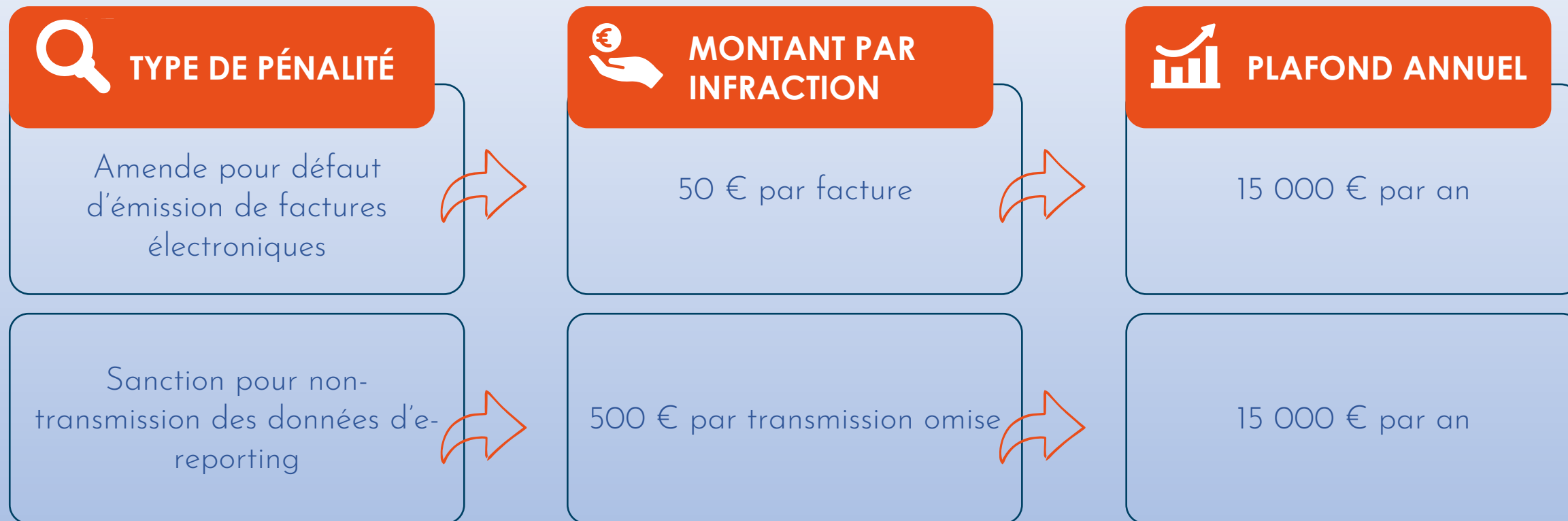
Au plus tard entre le 25 et le 30 du mois suivant.

Franchise en base ou Forfaitaire Agricole

1 fois tous les 2 mois

entre le 25 et le 30 suivant les 2 mois faisant l'objet de la transmission.

Non-conformité et enjeux



Toute facture non conforme sera rejetée, prenant ainsi le risque de bloquer les paiements de votre organisation.

Planning

1

T1 2026
(au plus tard)

Je me rapproche de mon expert-comptable qui analyse mes process et mes besoins.

2

T1/T2 2026
(au plus tard)

Je choisis ma PA avec mon expert-comptable.

3

T2/T3 2026
(au plus tard)

Je mets en place ma PA avec mon expert-comptable.

4

**1er
Septembre 2026**
(au plus tard)

Enfin prêt à recevoir les factures des grands facturiers !

Non désignation et enjeux

Mise en demeure de se mettre en conformité dans les 3 mois



Amende de 500 €



Puis 1 000 euros tous les 3 mois

COMMENT LE CABINET PEUT VOUS AIDER

